

Décision

Générale

colonial

Décision n° 78-337-1924 Commissions.

n° 78-337-1924

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 décembre 1924

Numéro JO
n° 337 du 30/12/1924

Date du numéro
30 décembre 1924

TEXTE INTÉGRAL

le receveur des domaines procédera au récolement de fin d'année des inventaires de matériel, de mobilier, etc....., du service local, en présence d'une commission composée « de MM. Bassières, commis principal du secrétariat général; (Guézennec, garde principal de la garde indigène.